

AVIS AUX INSTALLATEURS ELECTRICIENS CONCESSIONNAIRES

Les tableaux électriques de comptage pour le réseau électrique des Services industriels de Lutry doivent être construits en fonction des critères décrits ci-après :

Maison individuelle d'un appartement avec chauffage au gaz ou mazout ou PAC non interruptible

- Un compteur "Tous usages" double tarif permanent avec fil pilote
- Un emplacement télérelais câblé
- Si appareil à accumulation pour consommation de nuit, prévoir contacteur piloté.

Maison individuelle d'un ou de plusieurs appartements avec chauffage PAC interruptible

- Un compteur "Tous usages" double tarif permanent avec fil pilote pour chaque appartement
- Un compteur double tarif (DT) interruptible avec fils pilotes distincts pour le comptage et pour PAC
- Un emplacement de télérelais câblé
- Si appareil à accumulation pour consommation de nuit, prévoir contacteur piloté sur DT interruptible
- Si buanderie interruptible, prévoir contacteur piloté sur DT interruptible.

Immeuble de plusieurs appartements locatifs ou en PPE avec communs et équipements de chauffage sans PAC ou non interruptibles

- Chaque appartement : un compteur "Tous usages" double tarif permanent avec fil pilote
- Pour les communs et équipements de chauffage conventionnels : un compteur DT permanent avec fil pilote
- Prévoir un emplacement pour le télérelais avec câblage pour l'ensemble de l'immeuble
- Si appareil à accumulation pour consommation de nuit, prévoir contacteur piloté.

Immeuble de plusieurs appartements locatifs ou en PPE avec communs et équipements de chauffage avec PAC interruptibles

- Chaque appartement : un compteur "Tous usages" double tarif permanent avec fil pilote
- Un compteur double tarif (DT) interruptible pour les communs et équipements de chauffage PAC interruptibles avec fils pilotes distincts
- Prévoir un emplacement pour le télérelais avec câblage pour l'ensemble de l'immeuble
- Si appareil à accumulation pour consommation de nuit, prévoir contacteur piloté.

Artisanat, commerce, petite industrie

- Un compteur double tarif permanent en direct ou sur TI à partir de 80A
- Si chaufferie avec PAC interruptible, équiper le tableau d'un comptage distinct DT interruptible avec fils pilotes pour PAC et compteur
- Prévoir un emplacement de télérelais câblé
- Si appareil à accumulation pour consommation de nuit, prévoir contacteur piloté derrière compteur DT interruptible.

Avant de réaliser votre tableau de comptage, n'hésitez pas à contacter notre service technique au numéro de téléphone 021/796.21.11 qui vous donnera volontiers toutes les indications utiles.